

## Chronique de documentation

R. M. et G. P.

Volume 57, numéro 2, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104701ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104701ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

M., R. & P., G. (1989). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 57(2), 242–251. <https://doi.org/10.7202/1104701ar>

## Chronique de documentation

par

R.M. et G.P.<sup>(1)</sup>

### I. « Coup d'oeil sur l'économie québécoise », *La Revue Économique*, vol. 10, n° 1, premier trimestre 1989, Banque Nationale du Canada

242

Le Service des études économiques de la Banque Nationale du Canada propose aux lecteurs de *La Revue Économique* (le bulletin de la Banque Nationale) des études bien documentées et illustrées. À preuve, la présente livraison, intitulée « Coup d'oeil sur l'économie québécoise », qui permet de réfléchir sur l'économie provinciale. En voici un résumé, extrait du bulletin :

« Depuis 1982, le taux de croissance de l'économie québécoise est plus élevé que celui de l'ensemble du Canada. On observe une économie où le secteur public est en retrait, où les investissements privés ont largement supplanté les investissements publics et où le secteur tertiaire s'est développé rapidement, alors qu'on enregistre des gains de productivité importants dans le secteur manufacturier. Tout indique que le Québec est devenu plus compétitif, et ceci est de bon augure dans le contexte de la globalisation des marchés. »

### II. *Droit commercial – Avenues nouvelles, Formation permanente, Barreau du Québec, Les Éditions Yvon Blais inc.*

Dans la poursuite de ses objectifs d'information, la Formation permanente du Barreau du Québec organisa un colloque consacré au droit commercial.

Le présent ouvrage collige les conférences qui furent prononcées lors du colloque :

- *La personnalité juridique de la compagnie mise en péril*, par Paul Martel
- *Les sociétés en commandite*, par Jean-Maurice Gagné

---

<sup>(1)</sup> Sous la signature R.M. : I à X ; sous la signature G.P. : XI à XIV.

- *Le sort réservé aux actionnaires minoritaires dans les offres publiques*, par Jean-Marc Fortier
- *Les interventions du directeur de la Loi sur la concurrence : une protection ou une entrave au commerce*, par Serge Bourque
- *La franchise : un contrat sui generis dangereux*, par Jean H. Gagnon
- *Les séquelles inattendues d'une réorganisation corporative*, par Pierre L. Baribeau, Philippe Frère
- *Le financement à l'étranger*, par Jean-R. Boivin
- *La protection des dirigeants ou l'art de ménager ses arrières*, par Marie Giguère
- *La Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies : un outil utile pour éviter la faillite*, par Yoine Goldstein
- *Protection des actionnaires minoritaires et recours collectif*, par M. le bâtonnier Paul Vézina
- *L'impact de l'article 6 de la Charte canadienne sur les plans conjoints et autres formes de réglementation provinciale des marchés*, par Michel Décary
- *Le décloisonnement et la pluridisciplinarité des professions*, par Claude Béland
- *La Loi sur le registre des associations et entreprises : un nouveau régime*, par Bruno Arnould

243

**III. États d'urgence – défaillances technologiques et déstabilisation sociale**, par Patrick Lagadec, Éditions du Seuil, mars 1988, 406 pages

Gagnant du prix Roberval en 1988, prix du livre de la communication en technologie, l'auteur mène une enquête à vive allure auprès de hauts responsables en matière de catastrophes majeures et nous présente une réflexion franche et fouillée.

Patrick Lagadec, chercheur à l'École polytechnique de Paris, a également publié au Seuil, en 1981, la *Civilisation du risque*.

Le mérite de *États d'urgence*, selon nous, est non seulement de définir les situations de crise, mais également de les traiter et de proposer des solutions aux gestionnaires.

#### **IV. Le Bulletin SSQ (1989) sur les lois sociales, publié par SSQ, mutuelle d'assurance groupe**

SSQ publie depuis quinze ans un bulletin sur les lois sociales au Québec et au Canada. La mise à jour annuelle est une excellente initiative, d'autant que les renseignements contenus dans le bulletin sont précis et fiables. Voici la liste des sujets :

244

- Loi sur l'assurance-chômage (Canada)
- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (Québec)
- Les allocations familiales
- Régimes de rentes du Québec
- Loi sur la sécurité de vieillesse
- Loi sur l'assurance-hospitalisation
- Loi sur l'assurance-maladie (Québec)
- Loi sur l'aide sociale (Québec)
- Loi sur l'assurance automobile (Québec)
- Loi sur les normes du travail (Québec)

#### **V. L'Élaboration des politiques en matière d'environnement, document d'étude, Commission de réforme du droit du Canada**

Le présent document s'inscrit dans la série *protection de la vie*. *L'Élaboration des politiques en matières d'environnement* fut préparé par T.F. Schrecker, grâce à l'appui de la Commission de réforme du droit du Canada.

Le document est divisé en cinq parties :

- Chapitre un : « Les aspects politiques de la réglementation »
- Chapitre deux : « Les aspects politiques de la science »
- Chapitre trois : « Les limites de l'analyse économique »
- Chapitre quatre : « Le rôle joué par les sociétés commerciales dans l'élaboration des politiques »
- Chapitre cinq : « Observations générales et conclusions »

Signalons, à titre d'exemples, deux idées fondamentales tirées des conclusions :

« Toute réforme législative en matière d'environnement risque d'avoir des effets très limités si elle se borne à des modifications de fond touchant par exemple la création de nouvelles infractions ou de nouvelles sanctions et l'institution d'une charte des droits environnementaux. De telles mesures sont importantes, mais pour être efficaces à long terme, elles doivent s'inscrire dans une nouvelle structuration des *mécanismes d'élaboration* des textes relatifs à l'environnement, tant sur le plan du contenu que de l'application.

« Essentiellement, notre thèse se résume ainsi : les citoyens qui tentent, individuellement ou collectivement, de se prémunir contre les conséquences, dans leur vie et sur leur santé, des décisions prises par les grandes entreprises, sont constamment placés dans une situation défavorable, pour les raisons données dans le présent document. L'essentiel n'est pas que le lecteur souscrive à nos conclusions, mais bien qu'il saisisse l'importance d'avoir une compréhension profonde de la situation. Si certaines questions, certaines controverses sont écartées du processus de prise de décision et de son cadre théorique, ce n'est pas nécessairement en raison de leur peu d'importance, ou parce que personne ne s'en préoccupe : ce peut être également qu'il est très difficile de les intégrer à ce processus, ou encore que les personnes susceptibles de les soulever n'ont jamais été admises à participer à la prise de décision. »

245

## VI. Le nouveau président de l'UAP

Nous avons parcouru le texte d'une entrevue accordée par M. Jean Peyrelevade, nouveau président de l'UAP, parue dans *L'Argus* du 27 janvier 1989. Celui-ci livre ses réflexions sur l'intégration de la France dans la Communauté européenne, l'harmonisation de la fiscalité, le courtage français, le marché français face aux courtiers étrangers, le rapprochement de l'assureur avec la banque et la privatisation.

À un moment de l'entrevue, on lui pose cette question, assez discrète, il est vrai.

« M. A. - Seriez-vous plus heureux si l'UAP était privatisée ?

« J. P. - J'ai toujours pensé que le capitalisme français était trop faible pour pouvoir se passer de l'actionnaire public au sens large

du terme. À partir de ce moment, il est normal qu'un certain nombre d'institutions soient détenues totalement ou partiellement, directement ou indirectement (on peut discuter les modalités), par l'État, servant ainsi de renfort aux structures productives privées françaises.

246

« Que se passerait-il aujourd'hui dans un certain nombre de sociétés si l'UAP n'était plus actionnaire ? Quelle est la base d'actionariat possible pour l'ensemble des structures financières et industrielles françaises ? Je pense personnellement que le marché financier français n'est pas assez riche, puissant et rigoureux pour que l'on puisse privatiser toutes nos structures industrielles et financières. Je crois que ce que l'on appelle « le capitalisme populaire » est un mythe dangereux.

« Aujourd'hui, on admire la puissance et la structure du système financier allemand, qui protège toutes les grandes entreprises de ce pays contre des attaques étrangères, tout en surveillant la qualité de leur gestion. Eh bien, ne nous contentons pas d'admirer ou de gémir. Construisons quelque chose non pas d'identique mais d'analogue dans ses effets. Je pense que le système français est déjà trop ouvert par rapport à l'étranger. Il est l'objet de tentations fortes, preuve en est l'attaque des Generali sur la Compagnie du Midi. Nous n'avons pas beaucoup de protections contre ce type d'initiatives, sinon l'existence d'un secteur public relativement puissant. Je suis et je reste très attaché à l'indépendance des entreprises publiques, à l'autonomie de leur gestion, mais je ne crois pas souhaitable leur privatisation au sens où vous posez votre question. »

Faut-il noter ici que l'UAP, c'est-à-dire l'Union des Assurances de Paris, est nationalisée et qu'elle est le groupe le plus important de France.

**VII. *Les Contrats d'assurance*, par M<sup>e</sup> Jean-Guy Bergeron, tome premier, Les Éditions SCM Inc.**

L'ouvrage du professeur Bergeron était attendu, lui qui nous avait habitué, dans ses articles, à une réflexion juste et équilibrée sur les droits des assurés et ceux des assureurs. Il pourra intéresser les gens du milieu des assurances mais aussi les juristes et les étudiants en droit.

Les contrats d'assurance ont une vie intérieure : le professeur Bergeron examine les enjeux et les rôles de l'assurance, en retrace les développements, décrit les entreprises d'assurance et les classifications d'assurance, apprivoise le vocabulaire et, surtout, dégage les règles d'interprétation, fouille la jurisprudence et analyse les différents formulaires utilisés.

Livre de référence, il se lit d'un trait, mais surtout, il se relit à la lumière d'un problème particulier ou d'une recherche précise : coup d'envoi réussi qui augure bien la production du deuxième tome, prévu par l'auteur.

247

#### VIII. Numéro spécial sur les captives dans *Business Insurance*.

La popularité et l'intérêt d'une société d'assurance captive ne se retrouvent pas seulement en périodes cycliques où les marchés sont fermes, mais également en périodes de concurrence. Tel est le message exprimé dans un article de *Business Insurance*, édition du 10 avril 1989, intitulé « *Captives still important in soft market* ».

D'ailleurs, ce numéro de *Business Insurance* est consacré en grande partie au dossier des captives. On y retrouve des mises à jour opportunes ayant trait aux domiciles les plus convoités et à leur législation, tant en Amérique du Nord qu'en Europe de l'Ouest : les Bermudes, les îles Cayman, la Barbade, les Bahamas, les îles Turks et Caicos, les îles Vierges, l'île de Guernesey, le Luxembourg, l'île de Man, les États américains du Vermont, du Colorado, du Tennessee et les îles Hawaii et, enfin, la province de Colombie-Britannique.

Dans son article intitulé « *Taxes stymie British Columbia captives* », l'auteur Kari Berman écrit :

« *The young British Columbia captive industry is growing at a much slower pace than expected last year because of some tough Canadian tax laws and initial low acceptance from Canada's nine other provinces, captive experts say.*

« *The domicile licensed only four new captives in 1988 and has licensed only a total of nine captives since the Insurance (Captive Company) Act of 1987 was enacted.*

« *But, captive observers say that British Columbia – Canada's only captive domicile – offers other advantages to parent companies, and they expect captive growth will pick up this year.* »

D'autres articles sont consacrés à la réassurance et aux captives de réassurance, aux possibilités de louer une captive, ainsi qu'à d'autres aspects. On donne, en outre, un guide complet comportant les caractéristiques d'environ quarante captives. Enfin, on reproduit un annuaire des différents gestionnaires de captives.

### **IX. Primes d'assurance-vie – déductibles ou non ?**

248 Nous avons pris connaissance avec intérêt du *Bulletin fiscal*, n° 52 (mars 1989) publié par Maheu Noiseux/Collins Barrow. On y trouve des renseignements fort pertinents ayant trait aux mesures fiscales. À titre d'exemple, l'explication de la disposition générale anti-évitement, introduite dans la réforme fiscale de 1987.

Voici un texte portant sur la déductibilité ou non des primes d'assurance-vie et que l'on peut retrouver dans ce bulletin au menu varié :

« Revenu Canada a toujours accordé, de façon administrative, la déduction des primes d'assurance-vie temporaire à titre de frais d'emprunt lorsque le créancier exigeait une telle police en garantie collatérale. Cependant, étant donné le dénouement qu'a connu une récente cause portée devant la Cour fédérale d'appel (Antoine Guertin 88 DTC 6126), Revenu Canada est présentement à revoir sa politique à ce sujet.

« Dans la cause en question, la corporation a contracté deux polices d'assurance sur la vie du président et les a transportées au prêteur. Il s'agissait de polices d'assurance-vie entière, avec valeur de rachat et option de dividendes. La corporation a réclamé comme déduction une partie des primes payées soit le coût estimatif d'une assurance-vie temporaire équivalente.

« Non seulement la cour a donné raison au ministère qui avait refusé la dépense, mais le juge a remis en question la politique énoncée par le ministère dans son bulletin d'interprétation IT-309R qui consiste à permettre une déduction pour les primes de polices d'assurance-vie temporaire contractées à l'occasion d'un emprunt. Selon la Cour, le raisonnement est le même qu'il s'agisse d'assurance-vie entière ou temporaire. Toutefois, la cause ne portant pas sur une assurance-vie temporaire, le juge n'a pas eu à se prononcer formellement à ce sujet.

« L'impact d'un éventuel changement de politique par Revenu Canada serait principalement ressenti par les petites entreprises puisque ce sont elles qui subissent le plus souvent ce type d'exigence. »

**X. Rapport sur la tarification en assurance automobile – 1988, Gouvernement du Québec, l'Inspecteur général des Institutions financières**

En vertu de l'article 182 de la Loi sur l'assurance automobile, l'Inspecteur général doit analyser les tarifs et les statistiques des assureurs et produire un rapport annuel.

Tel est le contexte dans lequel s'inscrit le présent rapport et qui se résume comme suit (extrait de l'introduction) :

« Le présent rapport expose les grandes lignes et les conclusions de l'analyse de la tarification pratiquée en 1988 par les assureurs oeuvrant dans le marché privé de l'assurance automobile au Québec.

« Cette analyse débutera par un aperçu de l'offre d'assurance, du contexte légal de l'assurance automobile au Québec ainsi que de l'importance des divers intervenants. Elle se poursuivra par une description des règles de classification et des rabais.

« On traitera ensuite du premier des deux objectifs principaux de l'analyse de la tarification pratiquée par les assureurs, soit de la rentabilité de l'assurance automobile au Québec en 1988, ainsi que celle reliée aux différents types de véhicules au cours des dernières années. Le dernier chapitre analysera le deuxième objectif principal du présent rapport, c'est-à-dire le fondement de la tarification des voitures de tourisme, en passant par les perspectives de l'évolution des coûts en regard des primes exigées par les assureurs. »

**XI. L'actionnariat au Québec en 1988, par Martin Martin, Commission des valeurs mobilières du Québec, Montréal**

Ce travail ne manque pas d'intérêt, parce qu'il étudie la répartition des actions dans la Province de Québec au niveau du régime d'épargne-actions. Il montre l'essor assez remarquable des actionnaires. Alors qu'autrefois, les Québécois souscrivaient relativement peu d'actions ordinaires et préféraient les titres à revenu fixe, une poussée très nette s'est manifestée depuis quelques années. Il est évident que la crise boursière de 1987 a enrayé le mouvement. D'un autre côté, elle a eu ceci de bon que les épargnants ont enfin compris qu'à côté des titres à revenu fixe, il y avait un autre mode de place-

ment qui n'était pas sans intérêt pour ceux qui ne mettent pas tous leurs oeufs dans le même panier. Malheureusement, dans ce domaine, la poussée d'achat a été trop vive ou trop forte pendant un an ou deux. D'un autre côté, le marché est créé, l'habitude prise et graduellement, croyons-nous, un bon nombre des compagnies englobées dans le régime d'épargne-actions reprendront leur valeur au cours des années.

**XII. *Une Saison à la Renardière*, par Marcel Rioux, sociologue.  
Paru à Montréal, aux Éditions de l'Hexagone, 1988**

250

Si j'ai grimacé parfois en lisant ce livre, paru dans la collection « Essai », je l'ai aimé dans l'ensemble. L'auteur, sociologue vieilli sous le harnois, mais encore bien vivant, a beaucoup de charme.

Certains passages m'ont désappointé, d'autres m'ont étonné, d'autres m'ont plu. Que penser de ce passage à propos du référendum de 1982 :

« Est-ce là la fatigue culturelle dont parlait Aquin il y a 25 ans ? Ne commençait-on pas à percevoir ce qui aujourd'hui s'épanouit, soit le « retrait de chacun dans sa sphère propre », c'est-à-dire chez nous dans les affaires où, sans nul souci du bien commun, l'on ne songe qu'à son patrimoine personnel. Fatigue, désir de tranquillité pour s'enrichir tout à son aise, ne plus entendre parler ni du pays, ni de la nation, ni de l'indépendance, ni de la social-démocratie. Ici également, même crainte de l'anarchie ; il faut des gouvernements forts pour s'enrichir tranquillement sous l'oeil de Dieu. »

**XIII. *Fais ce que peux*, en guise de mémoires, par Gérard Filion.  
Chez Boréal, Montréal**

Livre vivant, intéressant, dans lequel l'auteur raconte sa vie en toute simplicité, à partir du moment où il court les grèves, pieds nus, où il conduit le troupeau, assiste à l'essor de sa famille rurale jusqu'au moment où il devient président de la Société générale de finance, de Marine Industries Limited, après avoir été secrétaire général de l'UCC, directeur du *Devoir* et après avoir fait partie de quelques commissions d'enquête, dont celle qui a décidé du sort de l'enseignement dans la province de Québec. L'auteur n'hésite pas à parler franchement, dans un style familier ou plutôt très simple. Son livre vient s'ajouter fort heureusement à ceux qui permettent de reconstituer une époque.

**XIV. *L'Actualité économique* : revue d'analyse économique, septembre 1988**

Il s'agit là d'une revue fondée en 1925 par l'Association des anciens élèves des Hautes Études Commerciales, reprise par l'École des Hautes Études Commerciales qui, à son tour, l'a cédée à un groupe formé de la Société canadienne de sciences économiques et de l'École des Hautes Études Commerciales même. Il y a là une revue qui groupe des théoriciens de l'économie. Des sujets intéressants y sont traités à un niveau technique, mais élevé. Pour l'aborder, il faut connaître le jargon commun au milieu et ne pas se laisser effrayer par des formules mathématiques obscures pour le commun des mortels mais précises pour ceux à qui elles sont familières. Dans le dernier numéro, on y traite de la technologie de l'industrie québécoise du camionnage public, des rendements d'échelle dans les industries québécoises et ontariennes de transport par camion, des dépenses en R & D sur la productivité de travail au Québec, des possibilités de production, fonction de production et fonction de coût et, enfin, des conséquences économiques de l'insularité linguistique du Québec. Suivent des commentaires par un certain nombre d'économistes attachés à l'Université Laval, à l'Université de Montréal et à l'UQUAM.

251

Bref, une revue de qualité.